

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **34**

Séance du 3 avril 2025

Liste des délibérations publiée le 11 avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

OBJET

7

Budget supplémentaire 2025

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, ESCOFFIER, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, BARRIER, PONS, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILLIÈRE, REPLUMAZ, KOWALSKI, GILLET, MAMASSIAN, SCHMIDT,

Membres excusés : Mmes BAZAILLE (pouvoir à Mme MOUSSA), MIHOUBI (pouvoir à M. REPLUMAZ), M. de PARDIEU.

Monsieur ESCOFFIER, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal d'adopter le budget supplémentaire présenté ci-après afin de prendre en compte : l'affectation définitive des résultats 2024, les restes à réaliser pour la section d'investissement, et des ajustements budgétaires pour le BP 2025.

1. Affectation définitive du résultat de fonctionnement 2024 :

Il est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (recettes réelles et d'ordre – dépenses réelles et d'ordre), augmenté du résultat 2023 reporté sur la section de fonctionnement (compte 002) :

Fonctionnement exercice 2024	
Recettes de fonctionnement	26 538 716,72 €
Dépenses de fonctionnement	- 24 606 792,97 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 931 923,75 €
Résultat de fonctionnement N-1 reporté	2 135 840,81 €
Résultat de clôture 2024	4 067 764,56 €

L'excédent dégagé par la section de fonctionnement du budget principal s'établit ainsi à **4 067 764,56 €** soit + 3 846,46 € de plus que le résultat déterminé dans le cadre de l'affectation anticipée des résultats 2024 (délibération N°11 du 13 février 2025). Le résultat avait été affecté partiellement de la manière suivante :

- 1 794 171,10 € affecté en dotation à l'investissement au chapitre 10 - 1068
- 2 269 747,00 € affecté en R002 – excédent de fonctionnement reporté.

Il convient d'ajouter + 3 846,46 € à l'affectation de l'excédent en R002 soit **2 273 593,46 €**

Accusé de réception en préfecture
N° 2469227-2-2503-46-BF
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

2. Affectation définitive du résultat d'investissement 2024, financement des restes à réaliser sur le BP 2025 :

Il est constitué du résultat comptable, constaté à la clôture de l'exercice (recettes réelles et d'ordre – dépenses réelles et d'ordre), augmenté du résultat 2023 reporté sur la section d'investissement (compte 001) :

Investissement exercice 2024	
Recettes d'investissement (dont 1068)	8 825 532,72 €
Dépenses d'investissement	- 8 744 060,22 €
Résultat d'investissement de l'exercice	81 472,50 €
Résultat d'investissement N-1 reporté	195 869,52 €
Résultat de clôture 2024	277 342,02 €

L'excédent dégagé par la section d'investissement du budget principal s'établit ainsi à **277 342,02 €**, soit - 42 € de moins que le résultat déterminé dans le cadre de l'affectation anticipée des résultats 2024 (délibération N°11 du 13 février 2025) et affecté en excédent d'investissement reporté 2025 R001.

La nomenclature M57 précise que le besoin de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes. Les restes à réaliser (tableau annexe) se chiffrent à 2 064 060,27 € en dépenses et à 3 298 435,33 € en recettes.

Restes à réaliser recettes	3 298 435,33 €
Restes à réaliser dépenses	- 2 064 060,27 €
Solde RAR	1 234 375,06 €

Il est alors proposé d'intégrer au budget primitif l'ensemble des restes à réaliser pour la section d'investissement.

3. Ajustements budgétaires au Budget Primitif 2025

Section de fonctionnement :

Réel :

- En dépenses :
 - + 450 000 € de frais de démolition de l'école Louise Chassagne, ainsi que l'enlèvement des différents aménagements composant le tènement (terrain de sport, square, éclairage public...)
 - + 3 846,52 € d'augmentation de l'enveloppe des pièges à frelons compte tenu du succès de cette opération
- En recettes :
 - - 170 000 € de prélèvement sur recettes à la suite de la mise en place du « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » (Dilico), institué par l'article 186 de la Loi de Finances

Section d'investissement:

Réel :

- En dépenses :
 - + 384 833 € sur l'opération foncière compte tenu de la poursuite des études et des travaux à réaliser sur les Balmes des Santons, ainsi que des études préalables pour le parc Beaunant (comprenant les futures acquisitions de parcelles associées)
 - + 200 000 € pour compenser la baisse des crédits Fic/Prox de la Métropole et ainsi pourvoir aux besoins de sécurisation de l'espace public, pour l'aménagement de

nouveaux stationnements vélos et pour l'installation de caméras de vidéo-protection supplémentaires

- + 12 000 € pour les acquisitions de vélos
- + 17 500 € pour les dépenses du contrat de chauffage (P3) de la piscine du Kubdo
- + 18 000 € pour les dépenses des services des sports contrebalancée par – 18 000 € sur l'opération des bâtiments sociaux

Les sections s'équilibrent par le virement d'équilibre entre sections (021-023) pour – 620 000 €.

Ainsi, le budget supplémentaire 2025 se traduit de la façon suivante :

Section	FONCTIONNEMENT	
Objet et nature comptable	Dépenses	Recettes
Excédent de fonctionnement reporté R002		3 846,46 €
Chap 011 – 60632	3 846,52 €	
Chap 011- 61521	450 000,00 €	
Chap 73 – 73111 (dilico)		-170 000,00 €
Ordre – Virement d'équilibre (chap 023)	- 620 000,06 €	
TOTAL	-166 153,54 €	-166 153,54 €

Section	INVESTISSEMENT	
Objet et nature comptable	Dépenses	Recettes
Affectation définitive des RAR	2 064 060,27 €	3 298 435,33 €
Excédent d'investissement reporté R001		-42,00 €
1021 – Voirie (sécurisation voirie)	200 000,00 €	
1100 – Foncier (Balmes et études)	384 833,00 €	
1092 – Acquisitions vélos	12 000,00 €	
1057 – Piscine P3 Chauffage	17 500,00 €	
1110 – Bâtiments sociaux	-18 000,00 €	
1051 - Sport (matériels)	10 000,00 €	
1052 – Sport (pare-ballons)	8 000,00 €	
Ordre – virement d'équilibre (chap 021)		-620 000,06 €
TOTAL	2 678 393,27 €	2 678 393,27 €

Le budget supplémentaire est alors présenté en équilibre.

L'annexe au présent rapport, permet de retracer le détail des ajustements proposés et de visualiser, par chapitre, le nouvel équilibre budgétaire à jour de ces modifications.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER le budget supplémentaire n°1 tel qu'il figure dans les tableaux annexés.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à la majorité,

(4 voix contre : Y. LATHUILIÈRE, S. REPLUMAZ, F. MIHOUBI,
pouvoir à S. REPLUMAZ pour F. MIHOUBI, C. KOWALSKI)

- APPROUVE le budget supplémentaire tel qu'il figure dans les tableaux annexés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : maquette du budget supplémentaire



Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI

Publié en ligne le *11 avril 2025*